



## Compte-rendu de la réunion plénière de la commission sportive du 10 avril 2018

**Présents :** P. BOSSARD (Technique 77 & COC IDF), M. BRUNET-ENGRAMER (COC IDF), S. CASAERT (COC 95), M. CORMERAIS (COC 94), F. GHERRAM (CTF 93), F. JURY (CTF 91 et COC IDF), E. KLEIN (CTF 92), F. LE ROY (CTF 95), J.-P. MENNESSON (CTA IDF), P. MILLET (président CD77), A. MOUCHOT (COC 91), C. PASTOR (COC IDF), P. PUDDELKO (président CD94), A. SCHOHN (COC 78), D. SUARD (COC 78), N. ZAJAC (COC IDF) & C. ZAKARIAN (COC IDF)

Ouverture de la plénière à 19:15

### VALIDATION DES DEMI-FINALES MOINS DE 13 ANS MASC. ET MOINS DE 13 ANS FÉM.

La problématique rencontrée sur la composition des poules de ce dernier tour avant les finalités a été que si l'on souhaitait mettre dans les poules que des équipes qui ne se sont pas rencontrées, on se retrouvait avec des clubs d'un même département dans la même poule que ce soit pour les féminines et les masculins. À l'unanimité, les membres présents ont choisi de faire les poules en séparant les clubs d'un même département tout en respectant les classements du tour précédent.

Ce tour aura lieu le samedi 02 juin et le premier club de la poule reçoit puis le deuxième...

L'ordre de réception a été tiré au sort pendant la réunion.

Que ce soit les filles et garçons le premier de chaque poule rencontrera le deuxième de l'autre, puis chacune des équipes jouera une finale de classement dans la même journée du dimanche 3 juin 2018 soit un total de 8 matchs au total.

### VALIDATION DES SITES DE FINALITÉS

#### • Finalités moins de 17 masculins excellence et élite

Un seul candidat, le HBC Conflans. Les membres présents ont validé sa candidature à l'unanimité. Les deux finales se joueront le samedi 26 ou dimanche 27 mai 2018, nous demandons au club de nous préciser le jour et les heures.

#### • Finalités moins de 13 ans masculins et féminins

Deux clubs se sont portés candidats : HBC Serris VE et Bondoufle AC CE. Les membres présents ont validé la candidature du Bondoufle AC CE comme club neutre pour ces finalités car le HBC Serris VE étant encore qualifié en challenge masculin et féminin. Ces finalités auront lieu le dimanche 3 juin 2018.

La formule est reconduite à l'unanimité.

#### • ¼ et ½ finales de la coupe de la ligue des régionaux et départementaux (masculine et féminine)

Trois clubs se sont portés candidats : Bondoufle AC CE, Savigny HB91 et HBC Livry-Gargan. Les membres présents ont validé les candidatures du Savigny HB91 et du HBC Livry-Gargan afin d'avoir un site dans le nord et un dans le sud de l'Île-de-France. Deux ¼ finales masculines et deux ¼ finales féminines auront lieu dans chaque site suivies des ½ finales entre les deux gagnants masculins et féminins soit un total de 6 matchs par site.

#### • Finales de la coupe de la ligue et finalités moins de 15 ans masculins excellence

Aucun club ne s'est encore proposé, un nouvel envoi de candidature sera fait par la ligue pour le samedi 16 juin 2018 avec les finales des régionaux et départementaux à 18:30 puis 20:30 puis le dimanche 17 juin 2018 avec les finalités des moins de 15 ans à partir de 10:00 et enfin les finales des nationaux à 14:00 puis 16:00. Les membres présents ont validé cette proposition à l'unanimité.

### VALIDATION DES AYANT-DROITS MOINS DE 18 ANS MASCULINS CHAMPIONNAT DE FRANCE (ET ORGANISATION DES BARRAGES S'IL Y A LIEU)

15 places maximum à condition que les clubs franciliens en challenge gardent les 5 places de l'Île-de-France possible :

- 1 place pour le champion moins de 17 ans élite
- 7 ou 8 places pour les ayant-droits de chaque comité
- 4 ou 5 places pour les clubs déjà engagés en challenge de France si conservant les places franciliennes et répondant aux critères prévus par le règlement de la COC Île-de-France
- 1 ou 2 places (si 15 places pour l'Île-de-France) / 0 ou 1 place (si 14 places conservées) pour les barragistes.

En ce qui concerne les barrages, deux formules en fonction du champion moins de 17 ans masc. élite 2017-2018 :

- > Si Tremblay-en-France HB ou l'Ent. Maisons-Alfort / St-Maur finit champion, il y aura 9 clubs prétendants aux barrages pour 2 places maxi. Après concertation avec les membres présents, la COC organisera ces barrages en deux phases :

- une phase le samedi 9 juin 2018 en 3 poules de 3 sur 3 sites neutres si possible, le premier de chaque poule qualifié pour le jour suivant;
  - une phase le dimanche 10 juin 2018 avec 1 poule de 3 avec les vainqueurs de poules de la veille; deux possibilités :
    - si la ligue IDF garde ses 15 places, les deux premiers seront qualifiés pour les championnats de France
    - si la ligue IDF n'a que 14 places, seul le meilleur des 3 clubs ira en championnat de France.
- > Si l'Ent. Grand Parc / St-Quentin finit champion, il y aura 8 clubs prétendants aux barrages pour une place maxi. Après concertation avec les membres présents, la COC organisera ces barrages en deux phases :
- une phase le samedi 9 juin 2018 en 2 poules de 4 sur 2 sites neutres si possible, le premier de chaque poule qualifié pour le match final.
  - une phase le samedi 16 juin 2018 à 16h30 avant la première finale de coupe entre le premier de chaque poule. Deux possibilités :
    - si la ligue IDF garde ses 15 places, le vainqueur sera qualifié pour les championnats de France
    - si la ligue IDF n'a que 14 places, le barrage à 8 sera annulé car il ne restera aucune place pour les barrages.

## **VALIDATION DES AYANT-DROITS MOINS DE 18 ANS MASCULINS CHAMPIONNAT DE FRANCE (ET ORGANISATION DES BARRAGES S'IL Y A LIEU)**

La COC s'est retrouvé face à une problématique puisque 26 clubs se sont portés candidats pour évoluer en championnat de France féminins la saison 2018-2019. Le souci étant évoqué la veille au CA de la ligue, il a donc été demandé à la COC de faire un classement de toutes les candidatures afin de sélectionner les meilleures équipes à présenter en championnat de France. Après discussion, les membres présents ont décidé à l'unanimité de retenir 18 clubs sur les 26. En accord avec tous les membres présents et avant de prendre en compte le classement, chaque comité pourra donner un ayant droit de son comité qualifié d'office en championnat de France.

Pour les autres équipes retenues, la COC effectuera un classement de toutes les équipes postulantes en fonction de la fiche d'évaluation et en fonction de critères définies à partir des résultats sur deux saisons des moins de 15 ans et moins de 18 ans; de plus sera pris en compte les joueuses ayant évolué en intercom, interligue et interpôle; puis le niveau de l'entraîneur de l'équipe.

## **VALIDATION DU RÈGLEMENT COC 2018-2019**

Les modifications du règlement ont été envoyées à toutes les COC départementales en amont de la réunion et certains points ont été modifiés lors de la plénière :

- À la demande de Jean-Philippe MENNESSON, il sera ajouté au nouvel article 90 sur les délégués la précision « territorial » et précisé que ces derniers seront défrayés d'une indemnité forfaitaire + un forfait kilométrique égal à celui des arbitres.
- À la demande générale, les années d'âge pour les moins de 24 ans seront précisées au début des articles D4 et D5 pour éviter de les changer à chaque ligne d'une année à une autre.
- Le président du comité du Val-de-Marne a demandé d'enlever du règlement la notion de respect des moins de 24 ans en équipe réserve pour les équipes souhaitant accéder au niveau régional afin que chaque comité l'incorpore dans ses règlements à sa convenance. La notion a été rejetée à la majorité des votes.
- Au titre 4 point A, Philippe PUDELKO et Pascal MILLET ont demandé qu'on retire l'interdiction à une équipe ayant déclaré forfait sur une saison de se présenter la saison suivante en région. À l'unanimité, les membres ont validé la phrase suivante « *la COC se réserve le droit de refuser l'engagement d'une équipe ayant déclaré forfait sur une saison pour la saison suivante* ».
- Les membres présents ont voté à l'unanimité de supprimer l'ancien règlement sur le mode d'accession des moins de 18 ans masculin de France masculin et valider le nouveau règlement.
- Les membres présents ont validé à l'unanimité l'ajout d'un règlement moins de 18 féminins en concordance avec ce qui sera appliquée cette saison pour l'année 2018-2019.
- À la demande des comités, la COC supprime le tableau des poules de brassage afin d'éviter que des clubs calculent à l'avance leur place pour les barrages régionaux jeunes. Proposition validée à l'unanimité.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### ***Où en est-on de la possibilité de passer en -18 masculins ?***

Fred JURY a posé la question à Christian PASTOR pour savoir où en était la probabilité de faire un championnat moins de 18 ans masculin à la place de la catégorie moins de 17 ans masculins.

Christian PASTOR a répondu que la demande de projet avait été remontée de sa part suite à la dernière plénière du 16 janvier 2018 mais que le responsable technique de la ligue n'a pas souhaité changer la catégorie d'âge.

Fin de la plénière COC à 22:00.



**Christian Pastor, président de la commission**